

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le deux février, à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation exceptionnelle qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 7 février 2011.

Etaient présents : Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL, Patricia LEROUX

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Bruno TAUNIN

Membres en exercice : 11

Aucun pouvoir n'a été donné

Après approbation du dernier procès-verbal, l'ordre du jour a été étudié comme suit

Organisation scolaire 2011/2012 :

Etant donné que le nombre d'enfants des trois communes composant le SIVOS TGV imposerait des classes à plus de 30 élèves à 3 ou 4 niveaux et qu'il convenait de trouver une meilleure organisation pour que nos enfants aient des conditions d'apprentissage optimum, Etant donné que le projet de fusion du SIVOS TGV avec le SIVOS ANGV a été abandonné du fait de l'accord entre Villers et Etrépagny pour une scolarisation des enfants de Villers à Etrépagny,

Notre Conseil Municipal avait décidé, le 23 février 2010, d'étudier les solutions d'accueil de nos élèves par convention de participation aux frais de scolarité soit avec Etrépagny, soit avec le SIVOS ANGV.

M. Beauvils, maire d'Etrépagny, nous ayant écrit que l'accueil des gamachois n'était pas envisageable pour des questions notamment d'effectifs et les élus du SIVOS ANGV nous ayant indiqué que cela était possible, le Conseil Municipal a décidé le 14 juin 2010 de scolariser l'ensemble des élèves de Gamaches dans le RPI ANGV sur la base actuelle de participation aux frais de scolarité à savoir 616 € tout en demandant de connaître le mode de revalorisation de la participation.

La confirmation écrite de l'accord verbal de Mme Aubin, présidente du SIVOS ANGV, sur un montant de participation par enfant de 616 € révisable en fonction du coût des dépenses prises en compte jusqu'alors, a été demandée en juillet 2010.

M. le Sous Préfet a réuni le 13 octobre 2010 les élus du TGV et de l'ANGV et il a été acté que les Thilliers intégrerait le SIVOS ANGV, que Villers conventionnerait avec Etrépagny pour 500 € par élève et que Gamaches conventionnerait avec ANGV sur les bases passées de participation aux frais de scolarité, soit 616 €.

Le 18 janvier dernier Perrine Forzy s'est rendue à l'invitation du SIVOS ANGV à une réunion d'organisation de la rentrée scolaire 2011/2012 et a appris que le montant de participation demandé pour chacun des 20 enfants de Gamaches serait de façon non négociable non plus de 616 € mais de 1200 €.

Depuis des contacts ont eu lieu avec M. le Sous-Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Education Nationale, Mme la Présidente du SIVOS ANGV et MM les Maires de Villers et des Thilliers.

Vu les nouvelles dispositions du SIVOS ANGV,

Vu que les conseils municipaux des Thillers et de Villers demandent la dissolution du SIVOS TGV,

Vu les liens qui unissent Gamaches au canton d'Etrépagny,

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de mandater Perrine Forzy auprès de M. Beaufils, maire d'Etrépagny, pour qu'avec l'appui de l'Inspection Académique (pour de bonnes conditions d'effectifs à l'école Maternelle) et des Maires de Villers et les Thilliers, une solution d'accueil des gamachois dans les écoles d'Etrépagny soit à nouveau envisagée.

Une réunion d'information des familles concernées aura lieu après les vacances scolaires afin de les tenir informées de la situation, sachant que les enfants scolarisés sur l'ANGV pourront poursuivre leur scolarité là-bas et que des rapprochements de fratrie seront possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.